



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet : TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2025-2026
Restauration scolaire / Repas adulte /
Accueil de loisirs / service Jeunes

Délibération n° 2025.05.19.048

Rapporteur : Patricia PARADIS

Madame Patricia PARADIS, Maire adjointe en charge de l'enfance, la jeunesse, l'éducation et les affaires scolaires, propose de délibérer sur les tarifs qui seront appliqués pour l'année scolaire 2025/2026 pour les prestations municipales détaillées ci-dessous :

Depuis 2012, la commune applique une tarification modulée des tarifs de certains services municipaux. Chaque famille se voit appliquer un tarif en fonction du quotient familial CAF fourni ou calculé par les services.

Depuis l'année scolaire 2021-2022, un travail spécifique a été réalisé sur la grille tarifaire avec les objectifs de :

- Garantir un accès à chaque enfant aux services municipaux, à un tarif adapté au QF de la famille
- Sécuriser les ressources de la commune associées au produit des services municipaux, afin d'éviter de conserver un rapport stable entre le coût du service et les produits associés

Il est proposé de maintenir la grille tarifaire en proposant 12 tarifs différents afin d'avoir une corrélation plus fine entre les revenus de la famille et le tarif payé par celle-ci.

■ Restauration scolaire :

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 3 % aux arrondis sur chaque tranche et de mener des actions de réductions de coût par la lutte sur le gaspillage alimentaire tout en améliorant la qualité des repas.

Il est précisé que le prix du repas, pour les bénéficiaires de toutes les tranches tarifaires, basées sur le quotient familial, ne peut être supérieur au coût par usager résultant des charges supportées au titre de la restauration scolaire, conformément à l'article 2 du décret n° 2006-753 du 29/06/2006.

La grille tarifaire proposée est celle-ci :

Membres en exercice : 29 Membres présents : 24 Absents excusés Représentés : 5 Absent : / Date convocation : 13 mai 2025 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification - 5 JUIN 2025	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN. Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Patrice RENARD (pouvoir à F. CHEURET), Michaël TURPIN (pouvoir à P. PARADIS), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO). Absent : / Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68. rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE (CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

- 5 JUIN 2025

ID : 031-213102825-20250519-DEL22025048-DE

REPAS ENFANTS			
Tarif	Tranches	Prix du repas enfant résident commune	Prix du repas enfant résident hors commune
A 1	0 à 200 €	0.74 €	1.00 €
B 2	201 € à 400 €	1.53 €	2.18 €
C 3	401 € à 600 €	2.22 €	3.19 €
D 4	601 € à 800 €	2.68 €	3.87 €
E 5	801 € à 1000 €	3.39 €	4.91 €
F 6	1001 € à 1200 €	4.16 €	6.00 €
G 7	1201 € à 1400 €	4.55 €	6.58 €
H 8	1401 € à 1600 €	4.86 €	7.01 €
I 9	1601 € à 1800 €	5.01 €	7.23 €
J 10	1801 € à 2000 €	5.15 €	7.45 €
K 11	2001 € à 2200 €	5.31 €	7.66 €
L 12	au-delà de 2201€	5.46 €	7.87 €
L 12	Sans QF	5.46 €	7.87 €

■ Repas adulte :

Nous proposons d'appliquer une augmentation de 3 % aux arrondis par repas adulte.

La grille tarifaire proposée est celle-ci :

REPAS ADULTES	
	Prix du repas
Enseignants, stagiaires enseignants, AVS, intervenant sur le temps scolaire (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)	6.67 €
Le personnel municipal en service pendant le temps de repas	Avantage en nature
Le personnel intervenant auprès des enfants pendant le temps de repas (Personnel du service animation, ATSEM, AVS, AVL, stagiaire animation) (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)	Gratuit
Adultes autorisés (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)	6.67 €

Membres en exercice : 29 Membres présents : 24 Absents excusés Représentés : 5 Absent : / Date convocation : 13 mai 2025 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification - 5 JUIN 2025	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN. Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Patrice RENARD (pouvoir à F. CHEURET), Michaël TURPIN (pouvoir à P. PARADIS), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO). Absent : / Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT
--	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 031-213102829-20250519-DEL22025048-DE



5 JUIN 2025

■ Accueil de Loisirs :

Il est proposé d'augmenter de 3 % aux arrondis les prix des accueils de loisirs correspondant à l'année 2025/2026

- Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE), Accueil régulier et occasionnel du Mercredi :

La grille tarifaire proposée est celle-ci :

		ALAE Tarif Horaire					
		Enfant résident Commune			Enfant résident Hors commune		
Tarif	Tranches	ALAE matin et mercredi midi 1h	ALAE Midi 1h30	ALAE Soir 2h	ALAE matin et mercredi midi 1h	ALAE Midi 1h30	ALAE Soir 2h
A 1	0 à 200 €	0.18 €	0.27 €	0.36 €	0.26 €	0.39 €	0.52 €
B 2	201 € à 400 €	0.30 €	0.45 €	0.60 €	0.44 €	0.66 €	0.88 €
C 3	401 € à 600 €	0.41 €	0.62 €	0.82 €	0.56 €	0.84 €	1.12 €
D 4	601 € à 800 €	0.50 €	0.75 €	1.00 €	0.71 €	1.07 €	1.42 €
E 5	801 € à 1000 €	0.59 €	0.89 €	1.18 €	0.86 €	1.29 €	1.72 €
F 6	1001 € à 1200 €	0.66 €	0.99 €	1.32 €	0.97 €	1.46 €	1.94 €
G 7	1201 € à 1400 €	0.74 €	1.11 €	1.48 €	1.07 €	1.61 €	2.14 €
H 8	1401 € à 1600 €	0.80 €	1.20 €	1.60 €	1.11 €	1.67 €	2.22 €
I 9	1601 € à 1800 €	0.84 €	1.26 €	1.68 €	1.16 €	1.74 €	2.32 €
J 10	1801 € à 2000 €	0.88 €	1.32 €	1.76 €	1.26 €	1.89 €	2.52 €
K 11	2001 € à 2200 €	0.91 €	1.37 €	1.82 €	1.30 €	1.95 €	2.60 €
L 12	au-delà de 2201€	0.94 €	1.41 €	1.88 €	1.36 €	2.04 €	2.72 €
L 12	Sans QF	0.94 €	1.41 €	1.88 €	1.36 €	2.04 €	2.72 €
ALAE Occasionnel		1.50 €		3.00 €	1.50 €		3.00 €

Le tarif ALAE occasionnelle sera appliqué sur les activités non réservées ALAE soir, ALAE matin et mercredi midi

Membres en exercice : 29 Membres présents : 24 Absents excusés Représentés : 5 Absent : / Date convocation : 13 mai 2025 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification - 5 JUIN 2025	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN. Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Patrice RENARD (pouvoir à F. CHEURET), Michaël TURPIN (pouvoir à P. PARADIS), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO). Absent : / Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT
--	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

- ALAE MERCREDI DE 11H45 à 18H30 Péri scolaire :

La grille tarifaire proposée est celle-ci :

ALAE DEMI-JOURNÉE + REPAS : (Mercredi après-midi)		ALAE DEMI-JOURNÉE ENFANT RÉSIDENT LAUNAGUET	ALAE DEMI-JOURNÉE ENFANT RÉSIDENT HORS COMMUNE
Tarif	Tranches	Demi-journée + repas	Demi-journée + repas
A 1	0 à 200 €	5.47 €	8.37 €
B 2	201 € à 400 €	6.26 €	9.55 €
C 3	401 € à 600 €	6.95 €	10.56 €
D 4	601 € à 800 €	8.01 €	11.84 €
E 5	801 € à 1000 €	8.95 €	13.12 €
F 6	1001 € à 1200 €	9.72 €	14.21 €
G 7	1201 € à 1400 €	10.71 €	15.38 €
H 8	1401 € à 1600 €	11.38 €	16.18 €
I 9	1601 € à 1800 €	11.53 €	16.40 €
J 10	1801 € à 2000 €	11.67 €	16.62 €
K 11	2001 € à 2200 €	11.83 €	16.83 €
L 12	au-delà de 2201€	11.98 €	17.04 €
L 12	Sans QF	11.98 €	17.04 €

- Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) Extra-scolaire :

La grille tarifaire proposée est celle-ci :

ALSH JOURNÉE-REPAS-GOUTER: (Vacances scolaires)		ALSH JOURNÉE ENFANT RÉSIDENT LAUNAGUET	ALSH JOURNÉE ENFANT RÉSIDENT HORS COMMUNE
Tarif	Tranches	Journée+ repas+ goûter	Journée + repas+ goûter
A 1	0 à 200 €	8.77 €	13.48 €
B 2	201 € à 400 €	9.56 €	14.66 €
C 3	401 € à 600 €	10.25 €	15.67 €
D 4	601 € à 800 €	11.73 €	17.29 €
E 5	801 € à 1000 €	12.85 €	18.69 €
F 6	1001 € à 1200 €	13.62 €	19.78 €
G 7	1201 € à 1400 €	15.03 €	21.22 €
H 8	1401 € à 1600 €	15.94 €	22.17 €
I 9	1601 € à 1800 €	16.09 €	22.39 €
J 10	1801 € à 2000 €	16.23 €	22.61 €
K 11	2001 € à 2200 €	16.39 €	22.82 €
L 12	au-delà de 2201€	16.54 €	23.03 €
L 12	Sans QF	16.54 €	23.03 €

Membres en exercice : 29
Membres présents : 24
Absents excusés Représentés : 5
Absent : /

Date convocation : 13 mai 2025

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

- 5 JUIN 2025

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN.

Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Patrice RENARD (pouvoir à F. CHEURET), Michaël TURPIN (pouvoir à P. PARADIS), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO).

Absent : /**Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérécoours accessible par le lien : <http://www.telerecoours.fr>



Des aides aux temps libres peuvent être attribuées en fonction du quotient familial porté sur la notification d'aides aux temps libre délivrée chaque année par la CAF de la Haute-Garonne.

Le montant des réductions :

- 7 € pour les QF de 0 à 400 €
- 6 € pour les QF de 401 à 600 €
- 5 € pour les QF de 601 à 800 €

sera déduit des tarifs ALSH Journée-repas

ALSH JOURNEE sans Repas *

		ALSH JOURNÉE ENFANT RÉSIDENT LAUNAGUET	ALSH JOURNÉE ENFANT RÉSIDENT HORS COMMUNE
Tarif	Tranches	Journée sans repas	Journée sans repas
A 1	0 à 200 €	8.03 €	12.48 €
B 2	201 € à 400 €	8.03 €	12.48 €
C 3	401 € à 600 €	8.03 €	12.48 €
D 4	601 € à 800 €	9.05 €	13.42 €
E 5	801 € à 1000 €	9.46 €	13.78 €
F 6	1001 € à 1200 €	9.46 €	13.78 €
G 7	1201 € à 1400 €	10.48 €	14.64 €
H 8	1401 € à 1600 €	11.08 €	15.16 €
I 9	1601 € à 1800 €	11.08 €	15.16 €
J 10	1801 € à 2000 €	11.08 €	15.16 €
K 11	2001 € à 2200 €	11.08 €	15.16 €
L 12	au-delà de 2201€	11.08 €	15.16 €
L 12	Sans QF	11.08 €	15.16 €

*Cette tarification s'applique aux enfants disposant d'un Protocole d'Accueil individualisé.

Des aides aux temps libres peuvent être attribuées en fonction du quotient familial porté sur la notification d'aides aux temps libre délivrée chaque année par la CAF de la Haute-Garonne.

Le montant des réductions :

- 7 € pour les QF de 0 à 400 €
- 6 € pour les QF de 401 à 600 €
- 5 € pour les QF de 601 à 800 €

sera déduit des tarifs ALSH Journée sans repas

Membres en exercice : 29 Membres présents : 24 Absents excusés Représentés : 5 Absent : / Date convocation : 13 mai 2025 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification - 5 JUIN 2025	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN. Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Patrice RENARD (pouvoir à F. CHEURET), Michaël TURPIN (pouvoir à P. PARADIS), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO). Absent : / Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT
--	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le - 5 JUIN 2025

ID : 031-213102825-20250519-DEL22025048-DE

ALSH DEMI-JOURNÉE + Repas *

(1/2 journée vacances scolaires)
= tarif ½ journée ALAE + 1 €)

		ALSH DEMI-JOURNÉE ENFANT RÉSIDENT LAUNAGUET	ALSH DEMI-JOURNÉE ENFANT RÉSIDENT HORS COMMUNE
Tarif	Tranches	Demi-journée + repas	Demi-journée + repas
A 1	0 à 200 €	6.47 €	9.37 €
B 2	201 € à 400 €	7.26 €	10.55 €
C 3	401 € à 600 €	7.95 €	11.56 €
D 4	601 € à 800 €	9.01 €	12.84 €
E 5	801 € à 1000 €	9.95 €	14.12 €
F 6	1001 € à 1200 €	10.72 €	15.21 €
G 7	1201 € à 1400 €	11.71 €	16.38 €
H 8	1401 € à 1600 €	12.38 €	17.18 €
I 9	1601 € à 1800 €	12.53 €	17.40 €
J 10	1801 € à 2000 €	12.67 €	17.62 €
K 11	2001 € à 2200 €	12.83 €	17.83 €
L 12	au-delà de 2201€	12.98 €	18.04 €
L 12	Sans QF	12.98 €	18.04 €

*cette tarification s'applique aux journées des enfants accompagnés d'une auxiliaire de vie scolaire pendant les vacances de l'année scolaire (Toussaint, Noël, hiver, printemps, été) ou lors des stages de remise à niveau organisés par l'éducation nationale).

ALSH DEMI-JOURNÉE sans Repas *

		ALSH DEMI-JOURNÉE ENFANT RÉSIDENT LAUNAGUET	ALSH DEMI-JOURNÉE ENFANT RÉSIDENT HORS COMMUNE
Tarif	Tranches	Demi-journée	Demi-journée
A 1	0 à 200 €	4.73 €	7.37 €
B 2	201 € à 400 €	4.73 €	7.37 €
C 3	401 € à 600 €	4.73 €	7.37 €
D 4	601 € à 800 €	5.33 €	7.97 €
E 5	801 € à 1000 €	5.56 €	8.21 €
F 6	1001 € à 1200 €	5.56 €	8.21 €
G 7	1201 € à 1400 €	6.16 €	8.80 €
H 8	1401 € à 1600 €	6.52 €	9.17 €
I 9	1601 € à 1800 €	6.52 €	9.17 €
J 10	1801 € à 2000 €	6.52 €	9.17 €
K 11	2001 € à 2200 €	6.52 €	9.17 €
L 12	au-delà de 2201€	6.52 €	9.17 €
L 12	Sans QF	6.52 €	9.17 €

*Cette tarification s'appliquent aux enfants a besoin particulier, disposant d'un Protocole d'Accueil, et qui ne fréquenteraient qu'une durée inférieure ou égale à la demi-journée sans le repas

Membres en exercice : 29 Membres présents : 24 Absents excusés Représentés : 5 Absent : / Date convocation : 13 mai 2025 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification - 5 JUIN 2025	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN. Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Patrice RENARD (pouvoir à F. CHEURET), Michaël TURPIN (pouvoir à P. PARADIS), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO). Absent : / Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT
--	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérécoours accessible par le lien : <http://www.telerecoours.fr>

- 5 JUIN 2025

Des aides aux temps libres peuvent être attribuées pour les demi-journées d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des enfants porteurs de handicap en fonction du quotient familial porté sur la notification d'aides aux temps libre délivrée chaque année par la CAF de la Haute-Garonne.

Le montant des réductions :

- 3.5 € pour les QF de 0 à 400 €,
 - 3 € pour les QF de 401 à 600 €,
 - 2.5 € pour les QF de 601 à 800 €,
- sera déduit des tarifs ALSH ½ Journée-repas et ALSH ½ Journée sans repas

En cas d'ouverture exceptionnelle du centre de loisirs pour la journée ou la demi-journée, hors vacances scolaires, les tarifs à la demi-journée ou à la journée seront appliqués.

- SORTIES VEILLEE : 4 €

▪ **Majoration activités non réservées :**

Il est proposé de fixer une majoration pour les activités non réservées :

- Une majoration de 1 € s'appliquera sur le repas enfants, repas adultes.
- Une majoration de 1.5 € s'appliquera sur l'ALAE mercredi (après-midi), ALSH ½ journée et sans repas.
- Une majoration de 3 € s'appliquera sur l'ALSH Journée-repas et sans repas.

▪ **Service Jeunes :**

Il est proposé de fixer une cotisation annuelle de septembre à août pour l'adhésion au service Jeunes à :

Pour les Launaguétois :

- 15 € pour une souscription effectuée entre septembre et décembre
- 10 € pour une souscription effectuée entre janvier et avril
- 5 € pour une souscription effectuée entre mai et août

Pour les extérieurs :

- 22.5 € pour une souscription effectuée entre septembre et décembre
- 15 € pour une souscription effectuée entre janvier et avril
- 7.5 € pour une souscription effectuée entre mai et août

Membres en exercice : 29 Membres présents : 24 Absents excusés Représentés : 5 Absent : / Date convocation : 13 mai 2025 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification - 5 JUIN 2025	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN. Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Patrice RENARD (pouvoir à F. CHEURET), Michaël TURPIN (pouvoir à P. PARADIS), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO). Absent : / Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Il est proposé de fixer les tarifs des sorties du service Jeunes :

Code	TARIFS	ACTIVITES
T1	3 €	Soirées et repas à Thème, Sorties à Toulouse, Soirées Concert, Entrée Match Futsal.
T2	5 €	Sorties : Plage, Cinéma, Patinoire, Pelote Basque, Théâtre impro Festival, Piscine, Soirée Repas (viande ex: BBQ), KiDiBrunch.
T3	10 €	Sorties: Cinéma+goûter, jorkyball, Après-midi Bowling, Squash, trampoline Park, Parcs Aquatiques, Partie de Futsal, Archerybattle, Waterfun Monclar, Théâtre d'impro, Observatoire, Aviron, Carcassonne, Block out (sans intervenant), initiation VR.
T4	15 €	Sorties: Bowling Soirée deux parties, Lasergame (2 parties), Block out, Ski Nautique, Théâtre (3T), Accrobranche (agrip Aventure), Tir à l'arc, Match sportif, location paintball intercommunal, Equitation (lauzerte), Waterjump Carcassonne, Ninja Warrior, Bubble foot
T5	20 €	Sorties: Bowling Soirée 3 parties, Equitation (1/2 Journée), Accrobranche (Tepacap, Natura Game), Canoë (Journée), Karting+paintball, Paintball (1/2 journée), Escape Game I, Canoë (1/2 journée), escalade, E.V.A, Prison Island.
T6	25 €	Sorties: Equitation (Journée), Open Lasergame, Paint Ball (journée), Rafting, Cap découverte (5 activités), Walibi, Escape Game II, Quiz Room.
T7	30 €	Roc aventure, Canyoning, Natura Game (2 activités), Aqualand Agen, Cap découverte (7 activités)
T8	35 €	Sorties : Quad (30 min), Saut à l'élastique avec Chantier, Giro, Motocross, Jetski, Karting 2 séances,
T9	45 €	Sorties : Ski, Quad (1 heure), Parapente, Karting 3 séances.

Les jeunes inscrits à un projet Ville Vie Vacances du service jeunes, peuvent bénéficier d'une contrepartie loisirs sur les activités de leur choix, ou la cotisation.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'ensemble des tarifs tels que décrits ci-dessus.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent l'ensemble des tarifs tels que décrits ci-dessus.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme

Natacha MARCHIPONT
 Secrétaire de séance,



Michel ROUGÉ
 Maire,



Membres en exercice : 29 Membres présents : 24 Absents excusés Représentés : 5 Absent : / Date convocation : 13 mai 2025 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification - 5 JUIN 2025	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN. Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Patrice RENARD (pouvoir à F. CHEURET), Michaël TURPIN (pouvoir à P. PARADIS), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO). Absent : / Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>